

50 - Terrain Communal 21 boulevard Blum - Vente au profit de M. Haci KURUOGLU

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire d'un terrain constructible sis 21, Boulevard Blum. Cadastree section BK n° 246, classée en zone UC du PLU, cette propriété d'une contenance totale de 868 m² a été mise en vente dans le cadre d'une soumission.

Une seule offre a été réceptionnée, celle de M. KURUOGLU Haci au prix de 120 000 € net vendeur.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 20 novembre 2012 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale de la propriété cédée. Cette estimation, en date du 28 novembre 2012, a validé ce prix de 120 000 €.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur

La recette sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Le terrain est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B87306.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus énoncées ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la promesse de vente et tout acte à intervenir.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.